

organe d'information et les programmeurs seront de plus en plus conscients que la tâche en vaut la peine. On ne pourra y arriver que grâce à la collaboration dont j'ai parlé.

M. Mather: Monsieur le président, je tiens à dire, durant ma brève participation à ce débat, qu'à mon avis, du moins, la déclaration faite par le secrétaire d'État en présentant cette résolution est une des plus discrètes que j'aie jamais entendue en cette Chambre. En fait, quand il eut terminé, j'ai entendu certains députés derrière les rideaux dire qu'ils en savaient plus sur les intentions du gouvernement avant que l'honorable représentante ait parlé. A un moment donné, j'ai même cru entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures plutôt que le secrétaire d'État.

Je suppose qu'à cette étape-ci le ministre et le gouvernement se proposent de consacrer le moins de temps possible à la résolution et de passer au fond du bill afin que nous sachions de quoi il s'agit. Je crois que notre groupe sera aussi disposé qu'aucun autre à s'y attaquer mais nous nous ferons peut-être prier pour l'abandonner. Si la très importante mesure dont nous serons saisis n'est pas déferée au comité de la radiodiffusion, nous estimons qu'il serait raisonnable de consacrer au moins deux semaines à l'examen du bill article par article afin que les groupes intéressés puissent nous faire d'autres instances ainsi qu'à ceux qui s'occupent de cette mesure.

J'aimerais faire deux ou trois remarques sur la radiodiffusion en général. Il me semble que la radiodiffusion dans son ensemble est une question d'intérêt public. Le public assume les frais du service soit par des subventions parlementaires soit par cette partie du dollar du consommateur dont viennent les recettes publicitaires des systèmes de radiodiffusion. Toutes les fréquences de radio et tous les canaux de télévision appartiennent au public qui a sûrement le droit de les contrôler. En outre, la radiodiffusion intéresse fondamentalement les Canadiens parce qu'elle est de première importance dans nos moyens de communication. Pour nous, Canadiens, les communications comptent autant que la défense nationale. En outre, d'après notre expérience de la structure de la radio-télévision au Canada, le grand public sera mieux protégé et ses intérêts favorisés dans ce domaine si nous autorisons l'existence de réseaux publics et privés de radio et de télévision, ces réseaux étant en définitive comptables au grand public par l'intermédiaire d'un organisme général et public tel que le Bureau des gouverneurs.

Dans le secteur public, je suis en faveur de l'entreprise de l'État et j'admire vivement la Société Radio-Canada. Mais je ne crois pas que c'est faire preuve d'amitié pour Radio-Canada de passer sous silence certaines de ses faiblesses ou de ses imperfections. En dépit des critiques formulées au sujet d'une administration trop autoritaire et d'un certain manque de goût, je crois que Radio-Canada a fourni un service national de diffusion d'une façon digne d'éloges et à coût minime par habitant. D'après les derniers chiffres à ma disposition, le coût serait inférieur à 1c. par jour par Canadien. Lorsqu'on considère l'ampleur de l'entreprise, les quatre réseaux exploités et la variété de gens, je crois qu'il a donné d'excellents services.

D'après la commission la plus récemment nommée pour examiner la radio et la télévision au Canada—et cette observation s'applique, en particulier, à Radio-Canada—ce qui importe vraiment en matière de radio-télévision, c'est la production, tout le reste n'étant qu'affaire d'administration. Certains esprits railleurs ont signalé depuis que la commission chargée d'enquêter sur la condition de la femme devrait formuler une conclusion exactement opposée et dire que tout ce qui compte, c'est l'administration du ménage et que tout le reste n'est que production. Quoi qu'il en soit, nombre de députés accepteraient l'objectif du ministre si certaines exigences étaient satisfaites. Je crois comprendre que l'honorable représentante veut prolonger la période de financement de la Société. Notre groupe suivra avec beaucoup d'intérêt le travail de ceux qui élaboreront une formule pour porter la période de financement de Radio-Canada à cinq ans, mettons.

Je voudrais dire quelques mots du secteur privé de radio-télévision. L'habitude fondamentale des stations privées de placer leurs intérêts et ceux de leurs actionnaires avant ceux du public, a fait l'objet de critiques répétées de la part des organismes chargés d'enquêter dans ce domaine au cours de la dernière décennie. Les ondes publiques sont utilisées, grâce à des licences, par des entreprises privées à but lucratif, et il suffit d'écouter n'importe quelle station radio privée ordinaire ou de regarder certaines émissions privées de télévision pour se rendre compte que leur orientation est telle que les stations en cause pourraient tout aussi bien radiodiffuser aux États-Unis. Leurs lacunes, quant à la teneur de l'émission, sont aussi évidentes que leur volume excessif de réclame. A mon avis,